

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la procédure de distribution du prix

Vendredi 1^{er} décembre 2023
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

Isabelle FAIVRE

Avocat à la Cour à Toulouse,
Spécialisée en droit des mesures
conservatoires et des mesures
d'exécution forcée

Avec la participation de :

Caroline PAYEN, Avocate à Aix-en-Provence - Drujon D'Astros & Associés
Tristan CHEVREAU, Commissaire de justice à Melun - ID FACTO MELUN

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Eurojuris - Wojo
82 avenue du Maine
75014 PARIS

Spécialités / compétences :

Voies d'exécutions

Public visé

Avocats, juristes, commissaires de justice, notaires.

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à tous les professionnels du droit en exercice.

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX
EUROJURIS FRANCE
82 avenue du Maine
75014 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la certification Qualiopi pour les actions de formation. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de déclaration d'activité d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas agrément de l'Etat.

Validité du programme du 1^{er} juin au 25 décembre 2023 – Version 1

Programme du séminaire

Objectifs : Identifier les bénéficiaires de la distribution et les sommes à distribuer ; Rédiger la demande d'attribution des fonds en cas de créancier unique ; Rédiger la demande de déclaration actualisée des créances ; Procéder aux radiations des inscriptions ; Rédiger et notifier le projet de distribution ou du procès-verbal d'accord ; Rédiger la requête en homologation ; Mettre en oeuvre une procédure de distribution judiciaire ; Procéder au paiement des fonds séquestrés ou consignés et aux formalités postérieures.

Programme pédagogique de la journée :

La procédure de distribution amiable ou judiciaire du prix de vente dans le cadre de la saisie immobilière contraint les praticiens à adopter des modèles d'actes fiables et d'en maîtriser les délais. Cette formation reprend le déroulement de la procédure phase par phase à partir d'exemples concrets et donne les solutions aux difficultés qui surgissent au quotidien. Les difficultés susceptibles d'être rencontrées lors de l'accomplissement des différentes étapes de la procédure sont commentées. Elle est animée par un professionnel confronté aux spécificités de ce type de contentieux et aux évolutions législatives.

Les dispositions générales

La distribution amiable :

- En cas de créancier unique
- En cas de pluralité de créanciers

La distribution judiciaire (si aucun accord n'a été trouvé ou si refus d'homologation ou si contestation)

Le paiement des fonds séquestrés ou consignés

Les effets de la consignation du prix de vente à l'égard du débiteur

Les formalités à accomplir auprès du service de la publicité foncière

Les cas particuliers

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la procédure de distribution du prix

Vendredi 1^{er} décembre 2023
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

Isabelle FAIVRE

Avocat à la Cour à Toulouse,
Spécialisée en droit des mesures
conservatoires et des mesures
d'exécution forcée

Avec la participation de :

Caroline PAYEN, Avocate à Aix-en-Provence - Drujon D'Astros & Associés
Tristan CHEVREAU, Commissaire de justice à Melun - ID FACTO MELUN

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Eurojuris - Wojo
82 avenue du Maine
75014 PARIS

Spécialités / compétences :

Voies d'exécutions

Public visé

Avocats, juristes, commissaires de justice, notaires.

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à tous les professionnels du droit en exercice.

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX
EUROJURIS FRANCE
82 avenue du Maine
75014 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la certification Qualiopi pour les actions de formation. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de déclaration d'activité d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas agrément de l'Etat.

Validité du programme du 1^{er} juin au 25 décembre 2023 – Version 1

Déroulé horaire de la journée :

- 9h-9h15 : Accueil des participants (café d'accueil)
- 9h15-9h30 : Introduction
- 9h30-11h : La distribution amiable et la distribution judiciaire
- 11h-11h10 : Pause-café
- 11h10-12h45 : Le paiement des fonds séquestrés
- 12h45-13h45 : pause déjeuner (déjeuner inclus)
- 13h45-14h : Echanges avec les participants
- 14h-17h15 : Les effets de la consignation du prix de vente à l'égard du débiteur, les formalités à accomplir, les cas particuliers
- 17h15-17h30 : Echanges entre l'intervenant et les participants afin de valider les acquis des participants et de répondre aux questions

Méthode pédagogique utilisée et documents de fin de formation :

Toutes nos formations utilisent des méthodes de formation démonstratives, avec des temps d'échanges entre l'intervenant et les participants. L'intervenant et / ou le responsable de la commission interrogeront à intervalles réguliers les participants afin de s'assurer du bon déroulement de la formation. A l'issue de la formation un questionnaire de satisfaction sera adressé au participant ainsi qu'une attestation de présence.

Référent Handicap :

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre l'une de nos formations ? Vous pouvez contacter Virginie Mereghetti-Fillieux, Référent Handicap, par téléphone au 01 46 33 07 19 ou par mail à formation@eurojuris.fr afin que nous puissions échanger sur des solutions adaptées à votre situation.

Vous souhaitez suivre cette formation en visioconférence ?

Nous proposons le suivi en visioconférence pour toutes nos formations. Nous utilisons comme système de visioconférence Zoom, qui permet au stagiaire de suivre la formation en direct, et de poser les questions qu'il souhaite soit en activant son micro, soit via un système de chat intégré à Zoom. Il est demandé à tous les participants suivant une formation en visioconférence de disposer d'une bonne connexion internet ainsi que d'une webcam.

Inscription

- ☐ Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre en présentiel : 348 € TTC, soit 290 € H.T.
- ☐ Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre en visioconférence : 480€ TTC, soit 400€ H.T.
- ☐ Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre : 720€ TTC, soit 600 € H.T.
- ☐ Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre en visioconférence : 960€ TTC, soit 800€ H.T.
- ☐ Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : Prénom :

Cabinet - Société: Profession :

N° INSEE :

Modalités et délais d'inscription / d'annulation :

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription par mail à formation@eurojuris.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Eurojuris France – 82 avenue du Maine – 75014 Paris. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.eurojuris.fr/formations.htm>. Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France, ou à effectuer par virement.

Il est possible de s'inscrire en présentiel à une formation jusqu'à la veille de la formation, dans la limite des places disponibles. Pour un suivi en visioconférence l'inscription doit se faire au moins 10 jours avant la formation. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris inscrits en présentiel et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris et les inscrits au suivi en visioconférence sont acceptées.